



**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021**

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-et-un, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers Résiduels, Valor3e, légalement convoqués le vingt-et-un octobre deux mille vingt-et-un, se sont réunis au siège de Valor3e, à La Séguinière.

Pour la CA Agglomération du Choletais :			
Jean-François BAZIN	<i>Présent</i>	Christine DECAENS	<i>Présente</i>
Marie-Christine GALY	<i>Ayant donné pouvoir à Christophe PIET</i>	Annick JEANNETEAU	<i>Présente</i>
Christophe PIET	<i>Présent</i>	Cédric VAN VOOREN	<i>Présent</i>
Pour la CA Mauges Communauté :			
Isabelle BILLET	<i>Présente</i>	Catherine HALGAND	<i>Présente</i>
Chantal GOURDON	<i>Présente</i>	Isabelle HAIE	<i>Excusée</i>
Christian LAURENDEAU	<i>Présent</i>	Gilles PITON	<i>Présent</i>
Pour la CA Clisson Sèvre et Maine Agglo :			
Philippe BRETAUDEAU	<i>Présent</i>	Stéphane ENTEME	<i>Remplacé par Jean- François RAUD</i>
Danièle GADAIS	<i>Présente</i>	Suzanne DESFORGES	<i>Présente</i>
Agnès PARAGOT	<i>Absente</i>		
Pour la CC Sèvre & Loire :			
Jean-Luc GAULTIER	<i>Présent</i>	Christian LUNEAU	<i>Absent</i>
Xavier RINEAU	<i>Présent</i>	Isabelle ROUSSELOT	<i>Présente</i>

Le comité Syndical compte 21 élus :

- 17 sont présents,
- 1 ont donné pouvoir,
- 1 est excusé,
- 2 sont absents.

Le quorum étant atteint (17 élus présents sur 21), le Comité Syndical a valablement délibéré.

Monsieur Xavier RINEAU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de démarrer l'ordre du jour du Comité Syndical, Monsieur le Président passe la parole à Mathieu BOURASSEAU qui est arrivé depuis le 11 octobre 2021 à Valor3e en tant qu'agent polyvalent chargé de communication afin qu'il puisse se présenter aux membres de l'assemblée délibérante.

1 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2021

En application des textes législatifs et notamment le Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance précédente de l'assemblée délibérante est soumis à approbation lors de la séance suivante du Comité Syndical.

La dernière séance en date est celle du jeudi 2 septembre 2021.

Si le Comité Syndical souhaite le modifier à la demande d'un ou plusieurs membres, il appartient de procéder à un vote sur ces demandes car seule l'assemblée délibérante dispose de ce pouvoir conformément aux dispositions en vigueur.

Considérant la nécessité d'approuver le compte-rendu de la séance précédente,

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) :

- **d'approuver le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2021.**

Monsieur le Président indique que l'ensemble des comptes-rendus sont adressés par mail à l'ensemble des techniciens des collectivités adhérentes mais également à tous les membres titulaires et suppléants du Comité Syndical.

Après vérification, le compte-rendu du dernier Bureau de Valor3e a bien été transmis à tous les destinataires par mail le 14 octobre dernier.

2 - ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation. Cette communication ne donne pas lieu à un vote du Comité Syndical puisque les textes précisent qu'il ne s'agit que de rendre compte des décisions prises par le Président, bénéficiaire de la délégation.

Depuis la séance précédente du 2 septembre 2021, le Président a pris les décisions au titre de la délégation donnée par le Comité Syndical :

- Décision n°2021/02 en date du 13 septembre 2020 portant attribution du marché n°2021/08 relatif aux analyses des eaux et composts à la Société EUROFINS HYDROLOGIE OUEST pour un montant annuel estimé à 8 086,30 € HT ;
- Décision n°2021/03 en date du 14 septembre 2021 portant attribution du marché n°2021/07 relatif aux contrôles périodiques des installations à la Société APAVE NORD OUEST SAS pour un montant annuel estimé à 2 552,00 € HT ;
- Décision n°2021/04 en date du 15 septembre 2021 portant attribution du marché n°2021/06 relatif à l'étude sur les transferts de compétence à la Société ECOGEOS pour un montant de 29 250, 00 € HT ;

Messieurs le Président et Xavier RINEAU rappellent l'importance de cette étude et d'y associer les services supports de chaque collectivité pour permettre d'avoir l'image la plus exhaustive et fidèle du service public de gestion des déchets de chaque adhérent de Valor3e. Il est également rappelé que cette étude va nécessiter un travail important pour chaque collectivité et pour Valor3e.

- Décision n°2021/05 en date du 8 octobre 2021 portant attribution du marché n°2021/11 relatif à l'assistance pour la passation du marché d'exploitation de l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges à la Société SAGE Engineering pour un montant de 13 900,00 € HT.

Monsieur le Président explique que ce marché est la conséquence de l'arrêt du marché public global sur performances pour l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges. Le marché d'AMO a été stoppé et un nouveau marché a été fait pour accompagner Valor3e.

3 - ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Après avoir installé le Comité Syndical et le Bureau de Valor3e en septembre 2020, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un Vice-Président.

En effet, la Ville de Cholet a vu ses élections municipales de juin 2020 être annulées à la fin juillet 2021 par un arrêt du Conseil d'Etat. Cette annulation a entraîné d'office la vacance des sièges occupés par les élus de Cholet au sein de l'Agglomération du Choletais et également dans les structures associées telle que Valor3e.

Par délibération prise lors de son conseil communautaire du 27 septembre dernier, l'Agglomération du Choletais a désigné les mêmes personnes que précédemment, à savoir Madame Annick JEANNETEAU et Monsieur Jean-François BAZIN en tant que délégué titulaire et Monsieur Jean-Paul BRIGEON en tant que délégué suppléant.

Aujourd'hui le Bureau de Valor3e est incomplet. Il est nécessaire de procéder à l'élection au poste de 4^{ème} Vice-Président de Valor3e.

L'élection d'un Vice-Président se déroule de la même manière que celle du Président, c'est-à-dire à la majorité absolue durant les deux premiers tours de scrutin puis à la majorité relative à compter du troisième de scrutin.

Le Président demande à l'assemblée délibérante s'il y a un ou des candidats pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Le Comité Syndical procède donc à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

Bulletins trouvés dans l'urne : 18
Bulletins nuls ou blancs ou litigieux : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité Absolue : 10

A obtenu 18 voix Madame Annick JEANNETEAU

Le Président proclame Madame Annick JEANNETEAU élue 4^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte Valor3e.

4 - MARCHES PUBLICS - DESIGNATION DES MEMBRES AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC TRIVALIS ET LA CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Par délibération en date du 2 septembre dernier, Valor3e a validé le principe d'un groupement de commandes avec le syndicat départemental TRIVALIS et la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Ce groupement de commande est une réponse collective à notre problématique commune sur le devenir de nos installations de tri-compostage. Nos trois structures publiques gèrent les 4 installations de valorisation organique des Pays de La Loire (2 en Vendée, 1 à Valor3e et 1 à Pornic Agglo Pays de Retz). Ces équipements représentent une capacité annuelle de plus de 130 000 tonnes d'ordures ménagères.

L'étude commune qui va être lancée a pour objet de :

- réaliser un diagnostic des infrastructures existantes (bâtiments et process et maintenance)
- mesurer les impacts techniques, réglementaires et financiers des décrets relatifs au tri à la source et MFSC (matières fertilisantes et les supports de culture) avec l'établissement de deux scénarios (poursuite et maintien des unités ou modification et modernisation des unités de valorisation organique)
- rechercher les synergies possibles entre les 4 unités existantes et les filières globales mises en place
- mesurer les impacts techniques, réglementaires et financiers que cela peut induire sur la collecte des déchets concernés

Le Comité Syndical a donc validé le principe et les objectifs généraux de la mise en place d'un groupement de commandes lors de sa dernière séance, le 2 septembre 2021.

Il est aujourd'hui nécessaire de désigner deux représentants au sein de la commission d'appel d'offres ad-hoc en charge des consultations portées par le groupement de commandes.

Conformément au code de la commande publique, la commission d'appel d'offre se compose d'un membre titulaire et un membre suppléant issu de chaque membre du groupement.

Ainsi Valor3e doit désigner au sein de son Comité Syndical un représentant en qualité de membre titulaire et un représentant en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) :

- **de désigner en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :**
 - **Monsieur Cédric VAN VOOREN**
- **de désigner en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :**
 - **Madame Annick JEANNETEAU**
- **de mandater le Président pour qu'il informe le mandataire du groupement de commandes à savoir le syndicat départemental TRIVALIS de sa délibération,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

5 - FINANCES - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE VALOR3E POUR L'ANNEE 2022

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (notamment l'article L. 2312-1), il est nécessaire d'organiser, préalablement au vote du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire.

Ce moment est un temps d'échange et de discussion pour les membres de l'assemblée délibérante de notre structure face aux projets d'avenir et aux orientations à déterminer pour l'année suivante.

Ce débat doit être organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif. Le vote du budget primitif est prévu durant le mois de décembre prochain.

Cette année, les orientations budgétaires ont été préparées avec le soutien du groupe de travail Finances mis en place depuis septembre 2020 et le démarrage de cette nouvelle mandature.

Au fil de la présentation de nombreux sujets sont évoqués.

- 1. Le premier thème évoqué est celui des retours d'expérience présentés au congrès d'AMORCE sur l'accessibilité ou plutôt la restriction de l'accès des déchets des artisans dans la Haute-Vienne. Il est aussi donné l'exemple des déchets d'amiante qui sont payants à Nantes. Enfin certaines collectivités ont favorisé le broyage sur place des déchets verts des habitants pour limiter leur volume et inviter leur traitement par compostage.*
- 2. Sur les évolutions de la TGAP, Monsieur le Président est pessimiste pour les prochaines années car en parallèle à la hausse importante de la taxe, les sites de traitement sont tous saturés ce qui fait encore augmenter les prix proposés par les opérateurs.*
- 3. Une réflexion devra être menée pour réduire la dépendance aux éléments extérieurs qui sont la cause des explosions de coûts actuellement vécus par toutes les collectivités. Pour cela, Monsieur le Président indique que, pour la première fois depuis la création de Valor3e, Nantes Métropole a organisé une réunion sur le devenir de son UVE de la Prairie de Mauves. Valor3e va participer à cette étude en demandant différents scénarios pour correspondre à son tonnage d'OMR pour tout ou partie. Les études pour une filière de CSR à partir des tout-venants de déchetterie vont devoir trouver un débouché pour assurer la pérennité du modèle économique en se passant des cimenteries et du prix d'accès à leur four. Les refus de tri-compostage grâce aux projet de CSR porté par TRIVALIS vont permettre de réduire encore l'enfouissement des déchets ultimes.*

Monsieur le Président explique que sur cette mandature les lignes établies et habituelles vont devoir bouger pour rechercher de nouveaux modèles durables et économiquement viables

- 4. Monsieur le Président fait un point sur le groupement de commandes existant avec le nord 79. Après le départ de facto de la CC Airvaudais Val du Thouet, la CC du Thouarsais s'interroge sur les prix et s'inquiète des coûts de tri et de gestion des refus de tri. Monsieur le Président regrette cette vision financière de très court terme qui en outre n'est pas garantie puisque la CC du Thouarsais n'a passé aucun marché public. Elle n'a donc aucune garantie de bénéficier de tarifs plus avantageux que ceux du groupement. Cette situation est le résultat des phases administratives trop longues qui handicapent le projet porté par la SPL UniTri. Tant que le centre de tri ne sera pas en fonctionnement les coûts de tri seront élevés puisque l'on ne dispose que de centres de tri obsolètes et pas adaptés aux flux entrants.*
- 5. La qualité des déchets mis par les habitants dans les collectes sélectives est remise en avant pour réduire la quantité de refus de tri. Le Comité Syndical rappelle unanimement la nécessité de communiquer sur les bonnes pratiques.*
- 6. La dernière discussion qui a animé l'assemblée délibérante est celle des tarifs pour 2022. Les hausses de la TGAP font progresser les tarifs au-delà de l'inflation puisque le rythme annuel d'ici 2024 est d'environ 5% pour chaque collectivité. Cela tombe à un moment où les coûts de traitement sont également orientés à la hausse. Monsieur le Président donne l'exemple des refus de tri dont les nouveaux marchés sont tous au prix de 150€ la tonne soit 50% plus cher que l'actuel marché.*

Aucune des collectivités de Valor3e n'est épargnée et ne se trouve dans une situation financière favorable pour affronter les hausses à venir. Mauges Communauté et Clisson Sèvre et Maine Agglo ont déjà voté des augmentations de leur redevance pour couvrir leur déficit annoncent leurs Vice-Présidents. La Communauté de Communes Sèvre & Loire ne s'interdit pas non plus une augmentation pour résorber son déficit si ce dernier devait se maintenir. Quant à l'Agglomération du Choletais, Monsieur le Président annonce qu'il va proposer une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en passant son taux de 9 à 12% pour retrouver des capacités financières.

Dans ce contexte, seul le tarif pour les refus de tri fait l'objet de discussion. En effet, concernant les autres tarifs, Monsieur le Président propose de suivre les recommandations faites par le groupe de travail Finances qui sont justes et équilibrées. Monsieur le Président ne souhaite pas que soit retenu une augmentation complémentaire même si l'on sait que le prix sera orienté à la hausse encore jusqu'en 2025. Sur le tarif proposé par le groupe de travail Finances pour les refus de tri, Monsieur le Président demande au Comité Syndical son avis si ce tarif était revalorisé de 102 à 112€ pour éviter une hausse brutale de 50€ à l'issue de l'actuel marché. Monsieur le Président explique sa proposition sur le fait que les tonnages sont pour chaque collectivité moins important sur cette ligne. Au global pour Valor3e, c'est moins de 4 000 tonnes par an soit un enjeu inférieur à 40 000 €.

Monsieur Gilles PITON, Vice-Président en charge du groupe de travail Finances, donne son accord à la proposition faite par Monsieur le Président.

7. *A l'issue de la présentation complète et détaillée, plusieurs membres du Comité Syndical font part de leur intérêt pour ces échanges nourris de ce qui existent sur les autres territoires et prennent conscience que de nombreuses problématiques sont présentes sur tous les territoires. Ce partage d'expérience au fil des discussions est plébiscité. Monsieur le Président propose que soit organisé régulièrement, lors des comités syndicaux, un temps de présentation de chaque EPCI adhérent.*

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) :

- **d'approuver les caractéristiques financières essentielles attendues pour l'année 2022,**
- **de prendre acte des orientations budgétaires préparées par le groupe de travail Finances et présentées en comité syndical,**
- **de mandater le Président pour qu'il informe chaque structure adhérente des orientations budgétaire déterminées par l'assemblée délibérante.**

6 - FINANCES - VOTE DES TARIFS 2022

Suite à la présentation des orientations financières et budgétaires pour l'année 2022, il est nécessaire de procéder à la détermination des tarifs applicables aux prestations offertes aux collectivités adhérentes.

Il appartient au Comité Syndical de déterminer la grille tarifaire des prestations que le Syndicat Mixte Valor3e assure pour le compte de ses structures adhérentes et pour lesquelles il demande une participation à chaque adhérent.

Les propositions soumises aux membres du Comité Syndical sont issues du travail préalable fait par le groupe de travail Finances composé d'un élu et d'un technicien représentant chaque structure adhérente de Valor3e.

Il est à noter que ces tarifs sont fondamentaux. Leur application constitue la ressource quasi exclusive pour le budget de Valor3e.

Ces tarifs sont un prix unitaire pour chaque tonne apportée et une participation selon le nombre d'habitants pour les charges générales. Ces tarifs s'appliquent en suivant le rythme des années civiles, à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le tableau suivant représente les différents tarifs pour 2020 et 2021.

	2020	2021
la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles	123 € HT	128 € HT
la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages)	248 € Ht	248 € HT
la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux)	215 € HT	219 € HT
la tonne de refus de tri	95 € HT	102 € HT
la tonne de déchets pour le transport et le transfert	14 € HT	14 € HT
par habitant pour le fonctionnement de Valor3e	1 € HT	1,10 € HT

Le tableau suivant représente les prix nécessaires pour couvrir les coûts prévisionnels :

	2022
la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles	135,47 € HT
la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages)	245,13 € Ht
la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux)	221,31 € HT
la tonne de refus de tri	102,49 € HT
la tonne de déchets pour le transport et le transfert	15,28 € HT
par habitant pour le fonctionnement de Valor3e	1,26 € HT

Le tableau suivant représente les prix proposés par le groupe de travail :

	2022
la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles	135 € HT
la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages)	245 € Ht
la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux)	222 € HT
la tonne de refus de tri	102 € HT
la tonne de déchets pour le transport et le transfert	15 € HT
par habitant pour le fonctionnement de Valor3e	1,26 € HT

Suites aux orientations budgétaires, les prix 2022 soumis à l'approbation du Comité Syndical sont les suivants :

- 135 € HT la tonne d'ordures ménagères résiduelles,
- 245 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages),
- 222 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux),
- 112 € HT la tonne de refus de tri,
- 15 € HT la tonne de déchets pour le transport et le transfert,
- 1,26 € HT par habitant pour le fonctionnement de Valor3e.

Pour les tarifs calculés en fonction du tonnage, les prix s'appliquent sur les tonnes collectées et réceptionnées sur les différents sites de transfert ou de traitement en cas de vidage direct.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) :

- **d'approuver les tarifs applicables aux collectivités adhérentes comme indiquées ci-dessus,**
- **de mandater Monsieur le Président pour qu'il en informe chaque collectivité des tarifs applicables au 1er janvier prochain,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 16h40.

Le Président,
Cédric VAN VOOREN

Le Secrétaire de Séance,
Xavier RINEAU